



Sdf et déclaration des revenus

Par **palmer**, le **31/05/2008** à **15:43**

Bonjour,

Depuis le 01/01/2008 je n'ai plus de logement (suite à expulsion) je me fais héberger à droite à gauche dans la famille ou chez des amis. J'ai quand même reçu la déclaration des revenus pour 2007 car je connaissais le facteur (qui est en fait une factrice) qui me l'a remise en mains propres. Ne sachant pas quoi mettre comme adresse j'ai laissé celle qui figurait sur la déclaration pre-remplie. Je réalise que je vais recevoir la taxe d'habitation à cette adresse alors que je suis en situation de SDF comment je vais expliquer ça au fisc ?

Autre question en passant : un SDF célibataire gagnant 1.800 € par mois (mais endetté à mort) est-il tenu de faire une déclaration des revenus vu qu'il n'a pas de logement ? [fluo]
merci[/fluo]

Par **novice43**, le **31/05/2008** à **20:04**

Bonjour,

Vous avez la possibilité en tant que SDF de vous faire domicilier auprès d'associations caritatives, type association Solidarité des Français (sdf). Vous devez faire votre déclaration.

Vous recevez votre courrier dans ce genre d'association. Et même avec 1800 € /mois, vous risquez d'être imposable malgré votre statut.

cordialement

Par **jimboz**, le **18/06/2013** à **13:44**

bonjour

suite a un changement de situation je me retrouve (sdf)

je vie a gauche et a droite chez des amis ce qui n'est pas une solution, je suis en poste restante et ne c'est comment faire pour ma déclaration d'impôts sur le revenu

dans l'attente cordialement